

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 13 JUIN 2023

N° 2023-243 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTE ET LE SUIVI D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE »

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : Dans le cadre du marché relatif à la MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTE ET LE SUIVI D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE la proposition retenue est la suivante :

ASCOREAL, située Les Terrasses des Bruyères, 314 allée des noisetiers - 69760 LIMONEST, avec le co-traitant, économiste de construction : ALPHA-I&CO, situé 4 rue de la Passerelle - 85100 LES SABLES D'OLONNES, pour un montant de 119 450.00 € HT.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 13 Juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET